



**POITIERS, le 28/01/2020**

**A**

**M. Le Président du CTS.**

**SPIP de la VIENNE.**

Monsieur le Président

Le CT de ce jour s'ouvre, alors que les agents des SPIP en France traversent une période particulièrement difficile de leur Histoire.

En effet, la loi de transformation de la Fonction Publique, passée quasiment inaperçue mais publiée au journal officiel du 7 août 2019, modifie en profondeur ce qui - depuis la fin de la seconde guerre mondiale - faisait la spécificité et la valeur de la Fonction Publique française.

La modification des conditions de mobilité des agents en est la parfaite et triste illustration. En consacrant la méritocratie au détriment de l'égalité de traitement des agents, la Fonction Publique avance à marche forcée vers la logique libérale des entreprises soumises aux lois sans pitié de la concurrence et de l'exigence de rendement comptable.

Évaluer, évaluer, évaluer... et rentabiliser... tel est désormais le credo des administrations, même si les moyens ne suivent pas !

Nous ne doutons pas, M. Le Président, de votre intention bienveillante quand vous présentez à ce CTS des objectifs élevés et correspondant à la commande institutionnelle à laquelle vous êtes vous-même soumis.

Nous vous alertons néanmoins sur le fait que lorsque le travail prescrit s'éloigne du travail réel, alors la souffrance au travail augmente.

Quand le rendu compte, l'accélération des procédures et la volonté de résultats au plus près des objectifs fixés annuellement prennent le pas sur le sens profond du travail et sur la capacité réelle à agir des agents, alors on crée les conditions d'épuisement, de repli, ou de discorde, de contestation, voire de conflits.

C'est sans doute le sens des observations partielles, recueillies dans le questionnaire DUERP que vous avez soumis aux agents du SPIP de la VIENNE.

Quand la CGT IP demande à l'Administration Centrale la création d'organigrammes de référence pour les services, c'est pour mettre en adéquation la charge et les moyens alloués aux SPIP.

L'administration continue malheureusement à faire la sourde oreille à cette demande.

Elle poursuit cependant aveuglément ses objectifs à grand renfort de RPO 1, RPO 2, RPO 3, etc.

Force est de constater que vous emboîtez le pas à cette marche forcée, puisque nombre de sujets abordés dans le présent CTS sont la déclinaison locale de ceux imposés par la DAP et la DI.

Les moyens ne sont pas à la hauteur des exigences, vous ne l'ignorez pas.

Nous rappellerons deux faits chiffrés et nous ne doutons pas que vous saurez les transmettre à qui de droit :

- L'ouverture très prochaine de la Structure d'Accompagnement à la Sortie (SAS) se fera avec moins trois agents, pris sur l'effectif milieu ouvert.
- L'effectif actuel du CP VIVONNE est de 740 détenus, pour 8 CPIP.

Et c'est dans ce contexte que vous affichez « un taux de réussite de 94,4 % » de vos objectifs sur l'année 2019...

Serions-nous devenus aussi performants que vous le dites... alors que - de notre place de représentants du personnel mais également dans l'enquête sus-citée - nous entendons une réalité bien différente ?...

En effet, ici comme ailleurs en région et sur le territoire national, on entend parler de « ras le bol », d'envie de partir, de reconversion professionnelle, etc.

Bref, de quitter cette administration.

Et ce n'est pas le savoir-faire ou la bienveillance affichée d'une équipe d'encadrement qui suffira à diminuer la charge, ni apaiser les tensions afférentes.

Chiffrer des objectifs, remplir des tableaux, c'est, derrière le rideau de l'affichage administratif, demander toujours plus à des agents qui n'en peuvent déjà plus !

Vous avez entendu la difficulté de vos agents.

Dont acte. Nous vous faisons ce crédit.

Mais saurez-vous - et aurez-vous la volonté - de ne pas répondre entièrement aux exigences toujours plus grandes de l'Administration en considération de la charge de travail réelle et grandissante de vos agents ?

A notre tour, nous attendons des résultats...

**Les représentants du personnel CGT SPIP 86, au CTS du 28/01/2020**